

Votre Taxe d'apprentissage, **notre valeur ajoutée**



Le seul impôt dont
vous pouvez choisir
la destination.

Soutenez l'Association Phar83 !

Qui sommes nous ?

L'association Phar83, acteur de l'inclusion dans la régions Varoise

Notre association gère des établissements et des services destinés à l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, l'éducation, l'insertion professionnelle et le soin des personnes en situation de handicap, en difficulté sociale ou vulnérables.

Notre finalité est de mettre en œuvre des actions et des initiatives diversifiées au service des personnes vulnérables, afin qu'elles trouvent toute leur place et leur autonomie dans notre société.

Une mission claire :

Accompagner chaque personne dans la réalisation de son projet de vie.



Des valeurs importantes :

- ☀ Humanité
- ☀ Entraide et solidarité
- ☀ Respect de la personne
- ☀ Engagement et créativité
- ☀ Responsabilité



L'Association en quelques chiffres :

+ de 30	+ de 70	40 ans	+ de 1000	+ de 650
établissements et services	métiers	d'engagement	places d'accueil	salariés

Donnez-nous les moyens d'agir !

Promouvons l'inclusion dans toutes les directions de la vie d'une personne

Nos actions en faveur de l'apprentissage :

- ✿ Découverte des métiers
- ✿ Formation aux métiers
- ✿ Développement de l'offre de stage
- ✿ Reconnaissance des acquis et de l'expérience
- ✿ Soutien de la démarche inclusive



Qui bénéficiera de votre taxe ?

Les **jeunes accompagnés** au sein de nos établissements éducatifs (DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) et les **travailleurs** des ESAT (Etablissements ou Services d'Aide par le Travail).

Comment sera utilisée votre taxe ?

Le versement de la taxe d'apprentissage nous permettra d'acquérir de nouveaux équipements, du matériel pédagogique et de financer des formations spécifiques aux travailleurs handicapés. Il contribuera au développement des compétences, à l'apprentissage de nouveaux métiers et favorisera ainsi leur inclusion sociale.



Notre engagement à leurs côtés, c'est leur avenir !

Calendrier des versements :



Ouverture de la plateforme

À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTÉA aux employeurs



Première période de répartition

27 mai 2024 : Début de la 1ère période de répartition

2 août 2024 : Clôture de la 1ère période de répartition

À partir du 9 août 2024 : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs



Deuxième période de répartition

12 août 2024 : Début de la 2ème période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTÉA

À partir du 11 octobre 2024 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs



Fonds non répartis

À partir du 25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire



Les établissements bénéficiaires :

IME LEO LAGRANGE

392 Avenue Fernand Léger
83500 LA SEYNE-SUR-MER
SIRET : 833 736 697 00065
N° UAI EF : 0830812G

IME JEAN-PAUL DIDIER

255 Avenue Charles Gaulle
83500 LA SEYNE-SUR-MER
SIRET : 833 736 697 00313

IME LES DAUPHINS

54 Chemin de Pierredon annexe
83110 SANARY-SUR-MER
SIRET : 833 736 697 00032
N° UAI EF : 830016002

IME LES MORIERES

5350 Route Forestière
83210 SOLLIÈS TOUCAS
SIRET : 833 736 697 00123
N° UAI EF : 830016002

ESAT ANNE-MARIE & JEAN BIDART

196 Rue Jardin d'Anne Marie
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
SIRET : 833 736 697 00057

ESAT LES DEUX FRERES

2106 chemin de la Seyne
à Bastian,
83500 LA SEYNE-SUR-MER
SIRET : 833 736 697 00339

Siège Social : 132 rue de Strasbourg, 83210 Solliès-Pont

☎ 04 94 09 14 16 ✉ contact@phar83.fr